

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1373

11 juin 2013

SOMMAIRE

ABF European Holdings S.à r.l.	65861	Fabinvest S.A.	65858
ACD Greentech	65861	Fimeo Management S.à r.l.	65858
ACID S.A. (en développé : Atelier Conseil pour l'intégration et le Design)	65861	Gerancia S.à r.l.	65858
Actire	65861	Grand City Properties S.A.	65876
AG Properties S.A.	65862	Kennedy SA	65861
AHCL Luxembourg Finance Company ...	65869	L & B Lux S.à r.l.	65872
Alior Lux Sàrl & Co S.C.A.	65862	navAXX S.A.	65880
Alltra S.A.	65862	Oaktree European Senior Loan S.à r.l. ...	65868
Alpine Administrative Services S.à r.l. ...	65862	Opti Hedge	65862
Apollo Vicalvaro S.à r.l.	65863	Partim International SPF S.A.	65860
ArcelorMittal Research & Development	65904	P F J S.A.	65858
Argane S.A.	65863	P F J S.A.	65859
Arrivalstar S.A.	65863	Primeur Invest II S.à r.l.	65860
Belfort S.A.	65863	Primost S.A.	65859
BIP Investment Partners S.A.	65863	Quilvest Luxembourg Services S.A.	65859
C95 Windhof S.à r.l.	65864	Saw Grass S. à r.l.	65859
Cable & Wireless Global Card Services S.A.	65866	Scriva Investments S.A.	65859
Cabot Holdings S.à r.l.	65882	Socoma Construction Luxembourg S.à.r.l.	65860
Dali s. à r.l.	65879	Sotraest S.à r.l.	65860
Dreamstar	65874	Tempera S.à.r.l.	65860
Fabinvest S.A.	65858	Tommi S.à r.l.	65904

Fabinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 141.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FABINVEST S.A.
HRT FIDALUX S.A.
Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2013051998/12.

(130063962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Fabinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 141.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FABINVEST S.A.
HRT FIDALUX S.A.
Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2013052000/12.

(130063964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Fimeo Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 163.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013052005/10.

(130063492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Gerancia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 54.008.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052029/10.

(130063959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

P F J S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 163.748.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013052168/10.

(130063786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Signature.

P F J S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 163.748.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013052169/10.

(130063866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Saw Grass S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 170.622.

Les comptes annuels du 31/07/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052217/10.

(130063579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Scriva Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 163.838.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052219/10.

(130063879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Quilvest Luxembourg Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 143.994.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 avril 2013:

A été nommé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013:

Réviseur d'entreprises agréé:

- KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013052197/12.

(130063504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Primost S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.
R.C.S. Luxembourg B 134.456.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2013

Changement du siège social

Le siège social est transféré du 7, rue de Bitbourg à L-1273 Luxembourg au 20, rue des Peupliers à L-2328 Luxembourg à partir du 22 avril 2013.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Référence de publication: 2013052189/12.

(130063874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Primeur Invest II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 16.157.800,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIMEUR INVEST II S.à r.l.

Signatures

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013052188/12.

(130063904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Partim International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.358.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013052181/12.

(130063817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Socoma Construction Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 54.777.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 23 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013052258/10.

(130064061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Sotraest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange, 176, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 155.272.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052262/10.

(130063723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Tempera S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8281 Kehlen, 12, Juddegaass.

R.C.S. Luxembourg B 112.474.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052379/10.

(130064799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

ABF European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 934.267.166,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 114.908.

Les comptes annuels au 14 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052397/10.

(130064571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

ACD Greentech, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2634 Luxembourg, 4, rue William Turner.
R.C.S. Luxembourg B 163.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052398/10.

(130064158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Actire, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 50.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013052401/10.

(130064684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

ACID S.A. (en développé : Atelier Conseil pour l'intégration et le Design), Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 11, Um Mierscherbiërg.
R.C.S. Luxembourg B 153.980.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-7526 Mersch, le 23 avril 2013.

Monsieur Jean-Marc Schoorman

Gérant

Référence de publication: 2013052399/12.

(130064241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Kennedy SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.
R.C.S. Luxembourg B 144.901.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2013

Changement du siège social

Le siège social est transféré du 7, rue de Bitbourg à L-1273 Luxembourg au 20, rue des Peupliers à L-2328 Luxembourg à partir du 22 avril 2013.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Référence de publication: 2013052093/12.

(130063849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Opti Hedge, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 152.753.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 26 février 2013
à 11 heures

Résolution 4:

«L'Assemblée reconduit le mandat de Deloitte Audit en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle en 2014.»

Référence de publication: 2013052160/12.

(130063488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Alpine Administrative Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 106.488.

RECTIFICATIF

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Mention rectificative du dépôt n° L130063672 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013052418/12.

(130064790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Alior Lux Sàrl & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.078.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2013. Signature.

Référence de publication: 2013052411/10.

(130064688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

AG Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.374.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2013052403/10.

(130064797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Alltra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.403.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2013052414/10.

(130064920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Apollo Vicalvaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 89.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013052428/10.

(130064305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Argane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 33.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052434/10.

(130064249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Arrivalstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 113.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052436/10.

(130064884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Belfort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 102.735.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELFORT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013052466/12.

(130064728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

BIP Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.
R.C.S. Luxembourg B 75.324.

Les comptes annuels consolidés au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Viviane Graffé

Directeur Administratif et Financier

Référence de publication: 2013052473/12.

(130064669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

C95 Windhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 176.637.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jean-Baptiste VAUDOIS, salarié, né à Le Chesnay (F), le 17 février 1974, demeurant à L-8140 Bridel, 15b, route de Luxembourg,

2.- Madame Martine SOULIÉ, salariée, née à Volmerange les Mines (F), le 9 mars 1969, demeurant à demeurant à L-8140 Bridel, 15b, route de Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "C95 Windhof S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à dans la commune de Koerich. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que l'organisation de manifestations événementielles et culturelles.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Elle peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider à la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean-Baptiste VAUDOIS pré-qualifié, trente parts sociales	30
2) Madame Martine SOULIÉ, pré qualifiée, soixante-dix parts sociales	70
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Jean-Baptiste VAUDOIS, salarié, né à Le Chesnay (F), le 17 février 1974, demeurant à L-8140 Bridel, 15b, route de Luxembourg, est nommé à la fonction de gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Madame Martine SOULIÉ, salariée, née à Volmerange les Mines (F), le 9 mars 1969, demeurant à L-8140 Bridel, 15b, route de Luxembourg, est nommée à la fonction de gérante technique de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des deux gérants jusqu'à une contre valeur de 2.500.-€ (DEUX MILLE CINQ-CENT EUROS); pour tout engagement dépassant cette valeur la signature conjointe des deux gérants est nécessaire.
- 4) L'adresse du siège social est fixée à L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme ci-avant, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Baptiste VAUDOIS, Martine SOULIÉ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 avril 2013. Relation GRE/2013/1509. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013049757/127.

(130060975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Cable & Wireless Global Card Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 63.924.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, the twenty-ninth day of March at 01.15 p.m., before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Cable & Wireless Global Businesses International S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 63.922 (the Parent),

hereby represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Cable & Wireless Global Card Services S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 63.924 (the Company);

- the Company has been incorporated on March 30th, 1998 pursuant to a deed of Maître Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°473, page 22664, dated June 29th, 1998;

- the Company's capital is set at twenty-eight million and twenty-one thousand Great Britain Pounds (GBP 28,021,000.-), represented by twenty-eight thousand and twenty-one (28,021) shares with a par value of one thousand Great Britain Pounds (GBP 1,000.-) each which have been fully paid-up;

- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;
- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;
- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- consequently, the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The amount of the share capital is valued at EUR 33,208,010.41.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois de mars à 13.15 heures, par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Cable & Wireless Global Businesses International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 63.922 (la Société Mère),

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- la Société Mère détient la totalité des parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante sous la dénomination Cable & Wireless Global Card Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.924 (la Société);
- la Société a été constituée le 30 mars 1998 en vertu d'un acte de Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°473, page 22664, daté du 29 juin 1998;
- le capital social de la Société est fixé à vingt-huit millions vingt et un mille livres sterling (GBP 28.021.000,-), représenté par vingt-huit mille vingt et une (28.021) parts sociales d'une valeur nominale de mille livres sterling (GBP 1.000,-) chacune ayant été entièrement libérées;
- la Société Mère a une parfaite connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;
- la Société Mère, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé par la présente de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;
- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou dûment provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle déclare expressément par la présente s'engager à prendre à sa charge tout passif (le cas échéant) pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société, en particulier tout passif impayé ou inconnu à ce jour de la Société avant tout paiement à sa personne;
- sur ce, la Société est liquidée par la présente et la liquidation est clôturée; et
- les livres et registres relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Grand-Duché de Luxembourg.

Le montant du capital social est évalué à EUR 33.208.010,41.

Dont acte, rédigé et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 avril 2013. Relation GRE/2013/1487. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013049694/89.

(130060801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Oaktree European Senior Loan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.464.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mill treize, le quinze mars.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Oaktree Capital Management Fund (Europe) (SICAV), agissant pour compte de son compartiment Oaktree European Senior Loan Fund, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.929, (l'Associé Unique),

ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration et d'une déclaration du 15 mars 2013, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique de la société «Oaktree European Senior Loan S.à r.l.», avec siège au 2-4, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173464,

constituée par acte du notaire soussigné en date du 20 novembre 2012, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53398,

déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012 (120216645), publié au Mémorial C n°211 du 29 janvier 2013, référence de publication: 2012164281/426.

déclare, que dans le susdit acte de constitution du 20 novembre 2012, le nom de l'associé et souscripteur a été erronément indiqué comme

version anglaise

Oaktree Capital Management Fund (Europe), a Luxembourg société d'investissement à capital variable, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93.929 (the Sole Shareholder),

traduction française

Oaktree Capital Management Fund (Europe), une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.929 (l'Associé Unique),

alors qu'il aurait fallu indiquer

version anglaise

Oaktree Capital Management Fund (Europe) (SICAV), acting for its compartment Oaktree European Senior Loan Fund, a Luxembourg société d'investissement à capital variable, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93.929 (the Sole Shareholder),

traduction française

Oaktree Capital Management Fund (Europe) (SICAV), agissant pour compte de son compartiment Oaktree European Senior Loan Fund,

une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.929, (l'Associé Unique),

de sorte que les rubriques relatives au «comparant à l'acte» et à «la souscription» version anglaise et française se lisent dorénavant comme suit:

version anglaise

There appeared:

Oaktree Capital Management Fund (Europe) (SICAV), acting for its compartment Oaktree European Senior Loan Fund, a Luxembourg société d'investissement à capital variable, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93.929 (the Sole Shareholder),

Subscription - Payment

Thereupon Oaktree Capital Management Fund (Europe) (SICAV), acting for its compartment Oaktree European Senior Loan Fund, prenamed and represented as stated above, declared to subscribe the twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Traduction française

A comparu:

Oaktree Capital Management Fund (Europe) (SICAV), agissant pour compte de son compartiment Oaktree European Senior Loan Fund, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.929, (l'Associé Unique),

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Oaktree Capital Management Fund (Europe) (SICAV), agissant pour compte de son compartiment Oaktree European Senior Loan Fund, prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément

La comparante déclare que tous les autres articles et rubriques dudit acte de constitution restent inchangés et elle prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saggi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mars 2013. Relation: LAC/2013/12275. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013050069/89.

(130060810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

AHCL Luxembourg Finance Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 34.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.903.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth of April.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"Aircastle Holding Corporation Limited", a company incorporated and organized under the laws of Bermuda with registration number 37347, having its registered office at Clarendon House, 2, Church Street Hamilton, HM 11, Bermuda,

here represented by Mrs Cécile HESTIN, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed 'ne varietur' by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party declares that:

It is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "AHCL Luxembourg Finance Company" (the "Company"), a Luxembourg private limited company ("société à responsabilité limitée") with registered office at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 170903, incorporated by a notarial deed enacted on 3 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2333 dated 19 September 2012.

The Sole Shareholder requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-), so as to raise it from its present amount of thirty-three thousand United States Dollars (USD 33,000.-) up to the amount thirty-four thousand United States Dollars (USD 34,000.-), by the issue of one thousand (1,000) new shares, as follows:

- one hundred (100) class A shares;
- one hundred (100) class B shares;
- one hundred (100) class C shares;
- one hundred (100) class D shares;
- one hundred (100) class E shares;
- one hundred (100) class F shares;
- one hundred (100) class G shares;
- one hundred (100) class H shares;
- one hundred (100) class I shares; and
- one hundred (100) class J shares

each having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) (the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation.

All the New Shares are subscribed by the Sole Shareholder and fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of four hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 430,000.-) of which one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) to be allocated to the share capital account of the Company and the rest to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The amount of four hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 430,000.-) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation as a consequence of the above-resolved capital increase, which shall henceforth be read as follows:

Art. 6.1. "The issued capital of the Company is set at THIRTY-FOUR THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (USD 34,000.-) divided into:

- Three thousand four hundred (3,400) Class A Shares;
- Three thousand four hundred (3,400) Class B Shares;
- Three thousand four hundred (3,400) Class C Shares;
- Three thousand four hundred (3,400) Class D Shares;
- Three thousand four hundred (3,400) Class E Shares;
- Three thousand four hundred (3,400) Class F Shares;
- Three thousand four hundred (3,400) Class G Shares;
- Three thousand four hundred (3,400) Class H Shares;
- Three thousand four hundred (3,400) Class I Shares; and
- Three thousand four hundred (3,400) Class J Shares,

each share with a nominal value of ONE UNITED STATES DOLLAR (USD 1.-) and with such rights and obligations are set out in the present Articles of Incorporation.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille treize, le neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«Aircastle Holding Corporation Limited», une société constituée et régie par le droit bermudien immatriculée sous le numéro 37347 ayant son siège social à Clarendon House, 2, Church Street Hamilton, HM 11, Bermudes,

ici représentée par Maître Cécile HESTIN, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante déclare:

Qu'elle est l'associé unique (l'"Associé Unique") de «AHCL Luxembourg Company» (la "Société"), une société luxembourgeoise à responsabilité limitée ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 170903, constituée suivant un acte notarié en date du 3 août 2012, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2333 daté du 19 septembre 2012.

L'Associé Unique prie au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente-trois mille dollars des Etats-Unis (USD 33.000.-) à un montant de trente-quatre mille dollars des Etats-Unis (USD 34.000.-), par l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales comme suit:

- cent (100) parts sociales de classe A;
- cent (100) parts sociales de classe B;
- cent (100) parts sociales de classe C;
- cent (100) parts sociales de classe D;
- cent (100) parts sociales de classe E;
- cent (1 00) parts sociales de classe F;
- cent (1 00) parts sociales de classe G;
- cent (1 00) parts sociales de classe G;
- cent (1 00) parts sociales de classe I; et
- cent (1 00) parts sociales de classe J,

d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1.-) (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes comme énoncés dans les statuts de la Société.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par l'Associé Unique et intégralement libérées par apport en numéraire d'un montant de quatre cent trente mille dollars des Etats-Unis (USD 430.000.-) desquels mille dollars américains (USD 1.000.-) seront alloués au compte du capital social de la Société et le reste sera alloué à la réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant de quatre cent trente mille dollars des Etats-Unis (USD 430.000.-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, cette preuve a été donnée au notaire soussigné par un certificat de banque, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société pour refléter ladite augmentation du capital de la Société et aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6.1. Le capital émis de la Société est fixé à TRENTE-QUATRE MILLE DOLLARS DES ETATS-UNIS (USD 34.000), divisé en:

- Trois mille quatre cents (3,400) Parts Sociales de Classe A;
- Trois mille quatre cents (3,400) Parts Sociales de Classe B;
- Trois mille quatre cents (3,400) Parts Sociales de Classe C
- Trois mille quatre cents (3,400) Parts Sociales de Classe D
- Trois mille quatre cents (3,400) Parts Sociales de Classe E
- Trois mille quatre cents (3,400) Parts Sociales de Classe F
- Trois mille quatre cents (3,400) Parts Sociales de Classe G
- Trois mille quatre cents (3,400) Parts Sociales de Classe H
- Trois mille quatre cents (3,400) Parts Sociales de Classe I; et
- Trois mille quatre cents (3,400) Parts Sociales de Classe J.

chaque part sociale d'une valeur nominale d'un DOLLAR DES ETATS-UNIS (USD 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la personne comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute

Signé: C. HESTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 avril 2013. Relation: EAC/2013/4845. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013049625/144.

(130060684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

L & B Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 176.631.

— STATUTS

L'an deux mil treize, le neuf avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. - Monsieur Alfredo Benjamin DA ENCARNACAO LAVOURA, indépendant, né à Lobao/Santa Maria da Feira (Portugal) le 17 octobre 1968, demeurant à L-1631 Luxembourg, 13, rue Glesener,

2. - Madame Idalina SOARES FERREIRA, salariée, née à Lobao/Feira (Portugal) le 27 septembre 1962, épouse de Monsieur Alfredo Benjamin DA ENCARNACAO LAVOURA, demeurant à L-1631 Luxembourg, 13, rue Glesener.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "L & B LUX S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, le commerce, l'acquisition et la vente, la mise en valeur, la location et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil treize.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. - par Monsieur Alfredo Benjamin DA ENCARNACAO LAVOURA, prénommé, soixante-seize parts sociales,	76
2. - par Madame Idalina SOARES FERREIRA, prénommée, vingt-quatre parts sociales,	<u>24</u>
Total: cent parts sociales,	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émarginées.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4041 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Brill.

- Est nommé gérant technique et administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Alfredo Benjamin DA ENCARNACAO LAVOURA, prénommé.

- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée, Madame Idalina SOARES FERREIRA, prénommée.
La Société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Alfredo Benjamin DA ENCARNACAO LAVOURA, Idalina SOARES FERREIRA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 avril 2013. Relation: LAC/2013/16501. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2013050342/91.

(130060812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Dreamstar, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9521 Wiltz, 64, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 176.647.

— STATUTS

L'an deux mil treize, le cinq avril.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Daniel Pierre Raymond STAS, (19730919 453), né à Ixelles (B) le 19 septembre 1973, demeurant à B-1180 Uccle, 76, avenue de Beersel (Belgique)

Lequel comparant, présent ou tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DREAMSTAR».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant pour son compte que pour de tiers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- L'achat, la conception, la vente, la réparation et l'installation de télévisions, lcd, plasmas, moniteurs, tous types d'écrans, hifi, petit audio, téléphonie, meubles pour télévision, hifi et vidéo, et plus généralement de tout matériel électronique et informatique et de tout matériel en rapport avec l'électronique et l'informatique, et l'électro-ménager;

- L'aménagement intérieur de salles acoustiques hifi et home cinéma;

- La consultation et l'intégration audio et domotique audio;

- L'achat, la vente, tant en gros qu'en détail, la commercialisation, l'importation, l'exportation, la distribution, la représentation, la location de tous véhicules, neufs et d'occasion, de pièces de rechanges, de tous accessoires et dérivés, en ce compris tous pneumatiques.

- l'achat et la vente de textiles, de bijoux et accessoires.

- l'organisation d'événements commerciaux, de conventions et de conférences.

La société a aussi pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières ou de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, réparties comme suit:

- Monsieur Daniel Pierre Raymond STAS (19730919 453), prénommé, cent parts sociales	100
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 940,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9521 Wiltz, 64, rue de la Fontaine
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Daniel Pierre Raymond STAS, né à Ixelles (B) le 19 septembre 1973, demeurant à B-1180 Uccle, 76, avenue de Beersel (Belgique).

La société sera valablement engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stas, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 9 avril 2013. Relation: WIL/2013/238. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour expédition conforme délivrée à la société pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013049762/123.

(130060925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Grand City Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 165.560.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of April.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Eyal GRUMBERG, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of the public limited company " Grand City Properties S.A.", with registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 165.560, pursuant to a power given by the board of directors of the said company in their meetings of October 5th and 15th, 2012 and March 28th and 29th, 2013.

The copies of the minutes of these meetings, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing person, acting as said before, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1. The company "Grand City Properties S.A." has been incorporated by deed of M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on the 16th of December 2011, published in the Mémorial C number 287 on the 2nd of February 2012.

2. The subscribed capital of the company is fixed at six million three hundred fifty seven thousand five hundred Euro (6,357,500.- EUR), represented by sixty three million five hundred seventy-five thousand (63,575,000) shares of a par value of ten Cents (0.10 EUR) each.

3. Pursuant to article 5 of the articles of association, the authorized capital is set at twenty million euro (20.000.000.- EUR).

The board of directors is authorized to increase in one or several times the subscribed capital in the limits of the authorized capital at the terms and conditions which he will fix and to suppress or limit the preferential subscription right of the existing shareholder.

4. In its meetings dated October 5th and 15th, 2012 and March 28th and 29th, 2013, the board of directors of the said company has decided:

(i) on March 28th, 2013) to increase the capital by ten thousand Euro (10,000.- EUR), so as to raise the capital from its present amount of six million three hundred fifty seven thousand five hundred Euro (6,357,500.-EUR) to six million three hundred sixty seven thousand five hundred Euro (6,367,500.- EUR) by the creation and the issue of one hundred thousand (100,000) new shares with a par value of ten Cents (0.10EUR) each.

- That the subscription and full payment of the one hundred thousand (100,000) new shares has been made as detailed in the minutes of the Board of Directors, of which a copy shall remain attached hereto.

Payment

The new shares have been fully paid up in kind by converting the convertible bonds issued on October 5th and 15th 2012, for a total amount of four hundred thousand Euro (400,000.- EUR) is at the disposal of the company, of which ten thousand Euro (10,000.- EUR), are allotted to the corporate share capital and the balance of three hundred ninety thousand Euro (390,000.- EUR) is allotted to the premium account for conversion of bonds into shares.

(ii) on March 29th, 2013) to increase the capital by seven thousand five hundred Euro (7,500.- EUR), so as to raise the capital from its present amount of six million three hundred sixty seven thousand five hundred Euro (6,367,500.- EUR) to six million three hundred seventy five thousand Euro (6,375,000.- EUR) by the creation and the issue of seventy-five thousand (75,000) new shares with a par value of ten Cents (0.10 EUR) each.

- That the subscription and full payment of the seventy-five thousand (75,000) new shares has been made as detailed in the minutes of the Board of Directors, of which a copy shall remain attached hereto.

Payment

The new shares have been fully paid up in kind by converting the convertible bonds issued on October 5th and 15th 2012, for a total amount of three hundred thousand Euro (300,000.- EUR) is at the disposal of the company, of which seven thousand five hundred Euro (7,500.- EUR), are allotted to the corporate share capital and the balance of two hundred ninety two thousand five hundred Euro (292,500.- EUR) is allotted to the premium account for conversion of bonds into shares.

Report of the auditor

These contributions were, in application of article 26-1 of the law on commercial companies, controlled by a report of an independant auditor, namely, KPMG Luxembourg S.à r.l., «cabinet de réviseur d'entreprises agréé», under the signature of Alison Macleod, independant auditor, who concluded the following:

«Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the valued of the Bonds does not correspond at least to the nominal value of the shares which would be issued if the Bonds were to be converted into share at the date of issuance of the Bonds.»

5. As a consequence of such increases of capital, the first paragraph of Article 5 of the articles of association is amended and now reads as follows:

Art. 5. (first paragraph). The subscribed capital of the Company is fixed at six million three hundred seventy five thousand Euro (6,375,000.- EUR) represented by sixty three million seven hundred fifty thousand (63,750,000) shares of a par value of ten Cents (0.10 EUR) each."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 2,600.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Me Eyal GRUMBERG, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme "Grand City Properties S.A.", avec siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 165.560, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration de ladite société en ses réunions du 5 et du 15 octobre 2012, du 28 et 29 mars 2013.

Copies des procès-verbaux de ces réunions, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La société anonyme "Grand City Properties S.A." a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 287 du 2 février 2012.

2. le capital souscrit de la société est fixé à six millions trois cent cinquante-sept mille cinq cents euros (6.357.500,- EUR), représenté par soixante-trois millions cinq cent soixante-quinze mille (63.575.000) actions d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune.

3. Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR).

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4. En ses réunions du 5 et du 15 octobre 2012 du 28 et du 29 mars 2013, le conseil d'administration de ladite société a décidé:

((i) en date du 28 mars 2013) d'augmenter le capital social à concurrence de dix mille euros (10.000,- EUR), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de six millions trois cent cinquante-sept mille cinq cents euros (6.357.500,- EUR) à six millions trois cent soixante-sept mille cinq cents euros (6.367.500,- EUR) par la création et l'émission de cent mille (100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune.

- Que la souscription et la libération intégrale des cent mille (100.000) actions nouvelles s'est faite, tel que détaillé dans les procès-verbaux du Conseil d'administration.

Libération

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées en nature par conversion d'obligations convertibles émises le 5 et 15 octobre 2012, pour un montant total de quatre cent mille euros (400.000,- EUR), dont dix mille euros (10.000,- EUR) sont alloués au compte capital social et le solde de trois cent quatre-vingt-dix mille euros (390.000,- EUR) sont alloués au compte prime de conversion des obligations en actions.

((ii) en date du 29 mars 2013) d'augmenter le capital social à concurrence de sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de six millions trois cent soixante-sept mille cinq cents euros (6.367.500,- EUR) à six millions trois cent soixante-quinze mille euros (6.375.000,- EUR) par la création et l'émission de soixante-quinze mille (75.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune.

- Que la souscription et la libération intégrale des soixante-quinze mille (75.000) actions nouvelles se sont faites, telles que détaillées dans les procès-verbaux du Conseil d'administration.

Libération

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées en nature par conversion d'obligations convertibles émises le 5 et 15 octobre 2012, pour un montant total de trois cent mille euros (300.000,- EUR), dont sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR) sont alloués au compte capital social et le solde de deux cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (292.500,- EUR) sont alloués au compte prime de conversion des obligations en actions.

Rapport du réviseur

Ces apports ont fait, en application de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises agréé, savoir KPMG Luxembourg S.à r.l., cabinet de réviseur d'entreprises agréé, sous la signature de Alison Macleod, réviseur d'entreprises, lequel a conclu ce qui suit:

«Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the valued of the Bonds does not correspond at least to the nominal value of the shares which would be issued if the Bonds were to be converted into share at the date of issuance of the Bonds.»

5. En conséquence de ces augmentations de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à six millions trois cent soixante-quinze mille euros (6.375.000,- EUR), représenté par soixante-trois millions sept cent cinquante mille (63.750.000) actions d'une valeur nominale de dix Cents (0,10EUR) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 2.600,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Eyal GRUMBERG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 avril 2013. Relation GRE/2013/1497. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013049877/147.

(130060942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Dali s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 28.339.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Aldo BECCA, entrepreneur retraité, né à Valtopina (Italie), le 1^{er} septembre 1934, demeurant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, et

2.- Monsieur Flavio BECCA, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 18 juin 1962, demeurant à L-3369 Leudelange, 1, rue des Prés,

tous deux ici représentés par Monsieur Etienne PIGEON, salarié, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 121 Avenue de la Faiencerie, en vertu de deux (2) procurations lui délivrées sous seing privé, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "DALI S. à r.l.", avec siège social à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 28.339, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 243 du 17 décembre 1988,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 30 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 297 du 27 août 1990.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-2370 Howald, 1 rue Peternelchen et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).»
Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'introduire un nouvel alinéa entre le premier et le deuxième alinéa existant de l'objet social, dans l'article 2 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

«Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa supplémentaire à la fin de l'article 6 des statuts lequel aura la teneur suivante:

«Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter trois (3) alinéas supplémentaires à la fin de l'article 12 des statuts lequel aura la teneur suivante:

«Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société, représentée par lui, sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 950,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Etienne PIGEON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 avril 2013. Relation GRE/2013/1484. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013049768/64.

(130060873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

navAXX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 161.049.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am achtundzwanzigsten März.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitze in Luxemburg.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft navAXX S.A., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 1A, rue Gabriel Lippmann, gründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 12. Mai 2011, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1205 vom 6. Juni 2011. Die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 18. November 2011, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 55 vom 7. Januar 2012.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Stefan LUDES, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in L-5365 Munsbach, 1A, rue Gabriel Lippmann.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Frau Anna LAMBIO, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

Die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Judith LEHNEN; Privatangestellte, beruflich wohnhaft in L-5365 Munsbach, 1A, rue Gabriel Lippmann.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Da sämtliche 2.000.000.- (zwei Millionen) Aktien der Gesellschaft präsent oder durch eine Vollmacht vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

IV.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

a) Änderung des Gesellschaftssitzes von 1A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach nach 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher

b) Erweiterung des Gesellschaftszweckes gemäß Artikel 3 der Satzung wie folgt:

„Der Gesellschaftszweck ist die Tätigkeit als Registerstelle gemäß Art. 25 des geänderten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor ("Gesetz von 1993"), als Kundenkommunikationsstelle gemäß Art. 29-1 des Gesetzes von 1993, und als Verwaltungsstelle des Finanzsektors gemäß Art. 29-2 des Gesetzes von 1993 für luxemburgische und/oder ausländische OGAW, die gemäß Richtlinie 2009/65/EG zugelassen sind, sowie für andere luxemburgische und/oder ausländische Fonds, die nicht unter diese Richtlinie fallen, und als Betreiber von sekundären EDV-Systemen und Kommunikationsnetzwerken des Finanzsektors gemäß Art. 29-4 des Gesetzes von 1993.

Die navAXX S.A. kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten, sich an Gesellschaften beteiligen sowie alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung Ihrer Zwecke förderlich sind."

c) Streichung der Übergangsbestimmungen am Ende der Satzung.

d) Sonstiges

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst mit Wirkung zum 1. April 2013 den Gesellschaftssitz von 1A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach nach 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher zu verlegen und Artikel zwei der Satzung wie folgt abzuändern mit Wirkung zum 1. April 2013.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre jederzeit innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten politische Umstände oder höhere Gewalt die Tätigkeit der Gesellschaft behindern oder zu behindern drohen, kann der Sitz durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates vorübergehend bis zur völligen Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt werden. Eine solche Maßnahme berührt die luxemburgische Nationalität der Gesellschaft nicht.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 3 der Satzung betreffend den Gesellschaftszweck wie folgt abzuändern:

Art. 3. „Der Gesellschaftszweck ist die Tätigkeit als Registerstelle gemäß Art. 25 des geänderten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor ("Gesetz von 1993"), als Kundenkommunikationsstelle gemäß Art. 29-1 des Gesetzes von 1993, und als Verwaltungsstelle des Finanzsektors gemäß Art. 29-2 des Gesetzes von 1993 für luxemburgische und/oder ausländische OGAW, die gemäß Richtlinie 2009/65/EG zugelassen sind, sowie für andere luxemburgische und/oder ausländische Fonds, die nicht unter diese Richtlinie fallen, und als Betreiber von sekundären EDV-Systemen und Kommunikationsnetzwerken des Finanzsektors gemäß Art. 29-4 des Gesetzes von 1993.

Die navAXX S.A. kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten, sich an Gesellschaften beteiligen sowie alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung Ihrer Zwecke förderlich sind."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Übergangsbestimmungen am Ende der Satzung zu streichen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen in Munsbach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. LUDES, A. LAMBIÓ, J. LEHNEN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2013. Relation: LAC/2013/15422. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 17. April 2013.

Référence de publication: 2013049042/77.

(130060358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Cabot Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.566,48.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.902.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

1) JCF III Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 161027, having its registered office at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms. Johanna Wittek, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

2) JCF III Europe Holdings L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, the Cayman Islands, registered with the Cayman trade and companies' register under number WK-48187,

here represented by Ms. Johanna Wittek, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

These proxies, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing persons are the shareholders (the "Shareholders") of Cabot Holdings S.à r.l., (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176902, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, on 19 April 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company were amended the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, who acted in replacement of the undersigned notary, on 13 May 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing persons representing the whole corporate capital require the notary to enact the following resolutions:

First Resolution

The Shareholders resolve to create

(i) ten (10) classes of B shares named shares of class B1 (the "Class B1 Shares"), shares of class B2 (the "Class B2 Shares"), shares of class B3 (the "Class B3 Shares"), shares of class B4 (the "Class B4 Shares"), shares of class B5 (the "Class B5 Shares"), shares of class B6 (the "Class B6 Shares"), shares of class B7 (the "Class B7 Shares"), shares of class B8 (the "Class B8 Shares"), shares of class B9 (the "Class B9 Shares") and shares of class B10 (the "Class B10 Shares");

(ii) ten (10) classes of C shares named shares of class C1 (the "Class C1 Shares"), shares of class C2 (the "Class C2 Shares"), shares of class C3 (the "Class C3 Shares"), shares of class C4 (the "Class C4 Shares"), shares of class C5 (the "Class C5 Shares"), shares of class C6 (the "Class C6 Shares"), shares of class C7 (the "Class C7 Shares"), shares of class C8 (the "Class C8 Shares"), shares of class C9 (the "Class C9 Shares") and shares of class C10 (the "Class C10 Shares"); and

(iii) ten (10) classes of D shares named shares of class D1 (the "Class D1 Shares"), shares of class D2 (the "Class D2 Shares"), shares of class D3 (the "Class D3 Shares"), shares of class D4 (the "Class D4 Shares"), shares of class D5 (the "Class D5 Shares"), shares of class D6 (the "Class D6 Shares"), shares of class D7 (the "Class D7 Shares"), shares of class D8 (the "Class D8 Shares"), shares of class D9 (the "Class D9 Shares") and shares of class D10 (the "Class D10 Shares").

The above classes of shares shall have the specific rights and obligations set out in the Company's articles of association as amended pursuant to the last Resolution below.

Second Resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand five hundred eighty-nine British pounds and seventy-six pence (GBP 4,589.76) in order to raise it from its current amount of thirteen thousand nine hundred sixty-six British pounds and seventy-two pence (GBP 13,966.72) up to eighteen thousand five hundred fifty-six British pounds and forty-eight pence (GBP 18,556.48), through the issue of two million two hundred ninety-four thousand eight hundred and eighty (2,294,880) shares having a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each.

The Shareholders resolve to allocate the newly issued two million two hundred ninety-four thousand eight hundred and eighty (2,294,880) shares to the newly created share classes as follows:

- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) shares allocated to the Class B1 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) shares allocated to the Class B2 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) shares allocated to the Class B3 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) shares allocated to the Class B4 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) shares allocated to the Class B5 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) shares allocated to the Class B6 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) shares allocated to the Class B7 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) shares allocated to the Class B8 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) shares allocated to the Class B9 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) shares allocated to the Class B10 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- one hundred twenty thousand (120,000) shares allocated to the Class C1 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- one hundred twenty thousand (120,000) shares allocated to the Class C2 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- one hundred twenty thousand (120,000) shares allocated to the Class C3 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- one hundred twenty thousand (120,000) shares allocated to the Class C4 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- one hundred twenty thousand (120,000) shares allocated to the Class C5 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- one hundred twenty thousand (120,000) shares allocated to the Class C6 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- one hundred twenty thousand (120,000) shares allocated to the Class C7 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- one hundred twenty thousand (120,000) shares allocated to the Class C8 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- one hundred twenty thousand (120,000) shares allocated to the Class C9 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- one hundred twenty thousand (120,000) shares allocated to the Class C10 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each; and
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) shares allocated to the Class D1 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) shares allocated to the Class D2 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) shares allocated to the Class D3 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) shares allocated to the Class D4 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;

- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) shares allocated to the Class D5 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) shares allocated to the Class D6 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) shares allocated to the Class D7 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) shares allocated to the Class D8 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) shares allocated to the Class D9 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) shares allocated to the Class D10 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each.

Subscription and Payment

Thereupon,

Carat Manager Nominee Limited, a limited company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 10 Norwich Street, London EC4A 1BD, UK, registered with the Registrar of Companies for England and Wales in England under number 8478856,

here represented by Ms. Johanna Wittek, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, enters the meeting.

The above proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Carat Manager Nominee Limited, aforementioned, declares to subscribe for

- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) Class B1 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) Class B2 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) Class B3 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) Class B4 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) Class B5 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) Class B6 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) Class B7 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) Class B8 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) Class B9 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) Class B10 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each,
- one hundred twenty thousand (120,000) Class C1 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- one hundred twenty thousand (120,000) Class C2 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- one hundred twenty thousand (120,000) Class C3 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- one hundred twenty thousand (120,000) Class C4 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- one hundred twenty thousand (120,000) Class C5 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- one hundred twenty thousand (120,000) Class C6 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- one hundred twenty thousand (120,000) Class C7 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- one hundred twenty thousand (120,000) Class C8 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- one hundred twenty thousand (120,000) Class C9 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- one hundred twenty thousand (120,000) Class C10 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each, and
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) Class D1 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;

- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) Class D2 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) Class D3 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) Class D4 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) Class D5 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) Class D6 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) Class D7 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) Class D8 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) Class D9 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each;
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) Class D10 Shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each,

and to fully pay them up as follows:

The total subscription price for the Class B1 to Class B10 of eighty thousand eight hundred twenty-six British pounds and forty-six pence (GBP 80,826.46) is paid by a contribution in kind consisting of a claim that the subscriber holds against Carat UK Holdco Limited, a company incorporated in England and Wales with registration number 08467515 whose registered office is at 10 Norwich Street, London, EC4A 1BD, UK ("UKCo") in an aggregate amount of seventy-eight thousand nine hundred and twenty-eight British pounds (GBP 78,928) and a contribution in cash in an aggregate amount of one thousand eight hundred ninety-eight British pounds and forty-six pence (GBP 1,898.46) to be allocated as follows:

four hundred twenty-two British pounds and thirty-four pence (GBP 422.34) to the share capital of the Company (out of which GBP 412.42 comes from the contribution in kind and GBP 9.92 comes from the contribution in cash), and

eighty thousand four hundred four British pounds and twelve pence (GBP 80,404.12) to the share premium account of the Company (out of which GBP 78,515.58 comes from the contribution in kind and GBP 1,888.54 comes from the contribution in cash).

The total subscription price for the Class C1 to Class C10 Shares of nine hundred fifty thousand British pounds (GBP 950,000) is paid by a contribution in kind consisting of a claim that the subscriber holds against UKCo in an aggregate amount of three hundred seventy-five thousand two hundred and fifty British pounds (GBP 375,250) and a contribution in cash in an aggregate amount of five hundred seventy-four thousand seven hundred fifty British pounds (GBP 574,750) to be allocated as follows:

two thousand four hundred British pounds (GBP 2,400) to the share capital of the Company (out of which GBP 948 comes from the contribution in kind and GBP 1,452 comes from the contribution in cash), and

nine hundred forty-seven thousand six hundred British pounds (GBP 947,600) to the share premium account of the Company (out of which GBP 374,302 comes from the contribution in kind and GBP 573,298 comes from the contribution in cash).

The total subscription price for the Class D1 to Class D10 Shares of eight thousand eight hundred thirty-seven British pounds and ten pence (GBP 8,837.10) is paid by a contribution in cash to be allocated as follows:

one thousand seven hundred sixty-seven British pounds and forty-two pence (GBP 1,767.42) to the share capital of the Company, and

seven thousand sixty-nine British pounds and sixty-eight pence (GBP 7,069.68) to the share premium account of the Company.

The proof of the existence of the above contributions, being, in the aggregate, a claim against UKCo in an amount of four hundred and fifty-four thousand one hundred and seventy-eight British pounds (GBP 454,178) (out of which GBP 1,360.42 is allocated to the share capital and GBP 452,817.58 is allocated to the share premium account of the Company) and a cash contribution of five hundred and eighty-five thousand four hundred and eighty-five British pounds and fifty-six pence (GBP 585,485.56) (out of which GBP 3,229.34 is allocated to the share capital and GBP 582,256.22 is allocated to the share premium account of the Company), has been produced to the undersigned notary. The existence, value and transferability of the claim contributed in kind have been proved to the undersigned notary.

Following the above, Carat Manager Nominee Limited, prenamed, decides together with JCF III Europe S.a r.l. and JCF III Europe Holdings L.P. to take the following resolution:

Third Resolution

Inter alia as a consequence of the above resolutions, the shareholders of the Company resolve to fully restate the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

"A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Law"), by these articles of association and by any subscription and shareholders' agreement as may be entered into between, amongst others, the Shareholders of the Company from time to time (the "Agreement"). Capitalized terms used in these articles of association which are not defined, shall have the meaning given to them in the Agreement.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "Cabot Holdings S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its Shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at eighteen thousand five hundred fifty-six British pounds and forty-eight pence (GBP 18,556.48) represented by:

- six hundred and ninety-eight thousand three hundred and thirty-six (698,336) class A1 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class A1 Shares");
- six hundred and ninety-eight thousand three hundred and thirty-six (698,336) class A2 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class A2 Shares");
- six hundred and ninety-eight thousand three hundred and thirty-six (698,336) class A3 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class A3Shares");
- six hundred and ninety-eight thousand three hundred and thirty-six (698,336) class A4 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class A4 Shares");
- six hundred and ninety-eight thousand three hundred and thirty-six (698,336) class A5 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class A5 Shares");
- six hundred and ninety-eight thousand three hundred and thirty-six (698,336) class A6 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class A6 Shares");
- six hundred and ninety-eight thousand three hundred and thirty-six (698,336) class A7 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class A7 Shares");
- six hundred and ninety-eight thousand three hundred and thirty-six (698,336) class A8 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class A8 Shares");
- six hundred and ninety-eight thousand three hundred and thirty-six (698,336) class A9 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class A9 Shares");
- six hundred and ninety-eight thousand three hundred and thirty-six (698,336) class A10 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class A10 Shares" and all class A 1 to 10 shares together, the "A Shares");
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) class B1 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class B1 Shares");
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) class B2 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class B2 Shares");
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) class B3 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class B3 Shares");
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) class B4 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class B4 Shares");

- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) class B5 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class B5 Shares");
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) class B6 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class B6 Shares");
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) class B7 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class B7 Shares");
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) class B8 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class B8 Shares");
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) class B9 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class B9 Shares");
- twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) class B10 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class B10 Shares" and all class B 1 to 10 shares together, the "B Shares");
- one hundred twenty thousand (120,000) class C1 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class C1 Shares");
- one hundred twenty thousand (120,000) class C2 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class C2 Shares");
- one hundred twenty thousand (120,000) class C3 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class C3 Shares");
- one hundred twenty thousand (120,000) class C4 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class C4 Shares");
- one hundred twenty thousand (120,000) class C5 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class C5 Shares");
- one hundred twenty thousand (120,000) class C6 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class C6 Shares");
- one hundred twenty thousand (120,000) class C7 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class C7 Shares");
- one hundred twenty thousand (120,000) class C8 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class C8 Shares");
- one hundred twenty thousand (120,000) class C9 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class C9 Shares");
- one hundred twenty thousand (120,000) class C10 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class C10 Shares" and all class C 1 to 10 shares together, the "C Shares");
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) class D1 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class D1 Shares");
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) class D2 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class D2 Shares");
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) class D3 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class D3 Shares");
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) class D4 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class D4 Shares");
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) class D5 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class D5 Shares");
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) class D6 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class D6 Shares");
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) class D7 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class D7 Shares");
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) class D8 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class D8 Shares");
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) class D9 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class D9 Shares"); and
- eighty-eight thousand three hundred and seventy-one (88,371) class D10 shares with a par value of two tenths of a penny (GBP 0.002) each (the "Class D10 Shares" and all class D 1 to 10 shares together, the "D Shares")

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders. Notwithstanding the number following the letter of a relevant class of shares, each of the above classes of shares (A, B, C and D) shall be referred to as a "Class of Shares". All the above shares shall be collectively referred to as the "Shares".

For the purposes hereof, the holders of A Shares are the "A Shareholders", the holders of B Shares are the "B Shareholders", the holders of C Shares are the "C Shareholders", the holders of D Shares are the "D Shareholders" and all shareholders of the Company are the "Shareholders".

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may, inter alia, be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve. The share premium is freely distributable to the Shareholders by resolutions of the Shareholders' or by resolutions of the board of managers.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of Shareholders representing three quarters of the share capital at least.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more sub-classes of Shares within a Class of Shares, through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such sub-class(es). In the case of repurchases and cancellations of sub-classes within Classes of Shares, such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order.

Redemption shall be made pro rata between the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Shares, consistently with article 18 and on the basis that where the D Shares have had distributed in respect of them their maximum entitlement under article 18 the aggregate redemption amount of the D Shares to be redeemed shall be one GBP (GBP 1) in aggregate apportioned between the holders of the D Shares redeemed pro rata to their D Shares then redeemed.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among Shareholders, except as otherwise set out in the Agreement. Inter vivos, they may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the other Shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital, and subject to the provisions of the Agreement.

The Company will only recognize a transferee of Shares in the Company as the owner of such Shares and such transferee may only exercise the rights attached to such Shares, if such transfer is in compliance with and if the transferee has expressly agreed to be bound by the Agreement.

In the event of death, the shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the other Shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one class A Manager and one class B Manager, who need not be Shareholders of the Company.

The managers are appointed by the general meeting of Shareholders or by the sole Shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time by the Shareholders or the sole Shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of one class A manager and one class B manager or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated.

The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, among which at least one (1) class A manager and one (1) class B manager must be present or represented. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting provided that at least an class A manager and a class B manager vote in favour of a resolution.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective Decisions of the shareholders

Art. 12. Each Shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 13. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of association requires the approval of a majority of Shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 14. If the Company has only one Shareholder, such sole Shareholder exercises the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of the Law.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 15. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 16. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

After allocation to the statutory reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), in each case subject to the provisions hereof and the terms of the Agreement.

In respect of each distribution of dividend within a Class of Shares that includes sub-classes (A, B, C or D), the amount allocated to this effect shall be distributed within such Class of Shares in the following order of priority:

- each Share of class 1 within such Class of Shares (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- each Share of class 2 within such Class of Shares (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- each Share of class 3 within such Class of Shares (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- each Share of class 4 within such Class of Shares (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- each Share of class 5 within such Class of Shares (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- each Share of class 6 within such Class of Shares (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- each Share of class 7 within such Class of Shares (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- each Share of class 8 within such Class of Shares (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- each Share of class 9 within such Class of Shares (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such Share, then
- each Share of class 10 within such Class of Shares (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such Share, (together the "Profit Entitlement"); and

any remaining amount to be distributed after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the Shares forming the then last outstanding class of Shares in numerical order.

Between the different classes of shares, any distribution shall be allocated and made in accordance with the provisions of Article 18 as if made on a Realisation.

Art. 18.

18.1 The Total Equity Proceeds arising from a Realisation shall be allocated to the Shareholders as soon as reasonably practicable following such Realisation in the following order of priority:

18.1.1 firstly, amounts shall be paid to the Shareholders in proportion to the numbers of such Shares held by them respectively until the D Shareholders shall have received an amount equal to 110% of the amount paid up on (being the subscription cost of) the D Shares held by them;

18.1.2 secondly, amounts shall be paid to the A Shareholders, B Shareholders and C Shareholders in proportion to the numbers of A Shares, B Shares and C Shares held by them respectively until the Total Equity Proceeds allocated equal the Trigger Equity Proceeds; and

18.1.3 thirdly, all Excess Equity Proceeds shall be paid to the A Shareholders, B Shareholders and C Shareholders in proportion to the numbers of A Shares, B Shares and C Shares held by them respectively, save that an amount equal to 10% of the Excess Equity Proceeds shall be paid (out of amount that would otherwise be paid pro rata to the A Shareholders and B Shareholders) to the C Shareholders (in addition to their pro rata entitlement) in proportion to the numbers of C Shares held by them.

18.2 For the purposes of this Article 18, the following words and expressions have the following meanings:

18.2.1 Excess Equity Proceeds: Total Equity Proceeds less Trigger Equity Proceeds;

18.2.2 Investment Cost: the aggregate of:

18.2.2.1 £ 246,324,396; and

18.2.2.2 all and any additional amounts invested in, advanced or paid to or on behalf of any member of the Group from time to time by the Investors or Related Parties thereof whether by way of share capital, loan or loan capital or any other form of financial investment or contribution (i) including any payment in respect of any obligation of any member of the Group assumed, guaranteed or indemnified by the Investors (but not the mere assumption of such a guarantee or indemnity or similar commitment); and (ii) excluding any trade credit or credit for deferred payment terms on any consideration or fees owed by a member of the Group to an Investor or Related Party thereof where goods or assets or services have been sold or provided by such Investor or Related Party to a member of the Group;

18.2.3 Investment Receipts: the aggregate of all cash received by the Investors or Related Parties thereof from any member of the Group in respect of any Securities held by them or other commitments included in the Investment Cost, including:

18.2.3.1 all interest and all other cash receipts from any preferred equity certificates as may be issued by the Company from time to time ("PECs"), received in respect of PECs subscribed or acquired as part of the Investment Cost; and

18.2.3.2 any repayments, redemptions or purchases of PECs or Shares,

but excluding (except to the extent that fees effectively represent consideration received on a Realisation) any (i) fees paid to any advisers or any Investor Directors (ii) the arrangement fee paid to JC Flowers under the Agreement (iii) any monitoring fee permitted by the Agreement and (iv) any tax credit arising in respect of any cash receipts;

18.2.4 Realisation Date: the date on which a Realisation occurs;

18.2.5 Realisation Value:

18.2.5.1 in the case of a Flotation, the value of the equity share capital (excluding the D Shares) of the company being listed calculated as the price per share at which the shares in that company are sold or offered in connection with the Flotation (in the case of an offer for sale, being the underwritten price or, if an offer for sale by tender, the striking price under such offer or, in the case of a placing, the price at which shares are sold under the placing) multiplied by the number

of Shares which would be in issue immediately following such Flotation, but excluding any Shares issued for the purpose of raising additional or replacement capital for the Company as part of the Flotation arrangements (whether to refinance the payment of loans or for any other reason whatsoever);

18.2.5.2 in the case of a Sale, the value of the issued Shares in issue at the date of completion of the Sale (including any Shares issued in the context of the Sale arrangements under options or other rights of subscription or conversion) calculated as follows, in combination where relevant:

18.2.5.2.1 if some or all of the Shares are to be sold by private treaty and the consideration is a fixed cash sum payable in full on completion of the Sale, the Realisation Value of those Shares under such Sale shall be such cash sum;

18.2.5.2.2 if the Sale consideration is partly in cash and includes the issue of securities accompanied by a cash alternative, the Realisation Value of those Shares under such Sale shall be the cash consideration (or cash alternative price) payable pursuant to such Sale;

18.2.5.2.3 if the Sale is by private treaty or public offer and the consideration is or includes the issue of securities not accompanied by a cash alternative:

(i) if the securities rank *pari passu* with a class of securities already admitted to the Official List of the UK Listing Authority or dealt with on a recognised investment exchange the Realisation Value shall be:

(a) in the case of a Sale by private treaty, the value attributed to such consideration in the related sale agreement for the terms of such offer; or

(b) in the case of a Sale by private treaty where there is no such attribution in the related sale agreement or following a public offer, as determined by reference to the value of such consideration by reference to the average middle market quotation of such securities over the five (5) Business Days prior to the day on which the offer for or intention to acquire the Company is first announced by the proposed purchaser; or

(ii) if the securities do not rank *pari passu* with such a class, the fair market value of such securities as agreed or determined in accordance with Article 18.3;

provided that:

18.2.5.2.4 if following completion of the Sale any Shareholder immediately prior to completion of the Sale will still hold Shares, the Realisation Value for such Sale shall include the value of such Shares, which shall be calculated by reference to the same value per Share as is attributed to the Shares pursuant to this Article 18.2.5 which will be sold pursuant to the Sale;

18.2.5.2.5 to the extent that the Sale includes an element of deferred consideration, then, unless otherwise agreed in writing by Investor Consent and the holders of at least 75% of the issued C Shares immediately prior to the Sale, its value shall be the present value of such deferred consideration on completion of the Sale based on a discount rate of 30% per annum and upon subsequent settlement of the deferred consideration a recalculation of the amounts to be distributed to the selling Shareholders shall take place as of that settlement date to take account of the provisions of this Article 18 and all necessary adjustments to the amounts distributed shall be duly made; and

18.2.5.2.6 to the extent that the Sale includes an element of contingent consideration which can only be ascertained by reference to the achievement of future financial targets or other conditions set out in the sale agreement or consideration which is held in escrow and not released to the selling Shareholders until after the date of the Sale then, unless otherwise agreed in writing by Investor Consent and the holders of at least 75% of the issued C Shares immediately prior to the Sale, such consideration shall be disregarded for the purposes of the calculation of the Realisation Value unless and until such contingent consideration is released to the selling Shareholders when a recalculation of the amounts to be distributed to the selling Shareholders shall take place as of that release date to take account of the provisions of this Article 18 and all necessary adjustments to the amounts distributed shall be duly made; and

18.2.5.3. in the case of a Liquidation the net distributions received by each of the Shareholders (and on the occurrence of each such distribution a recalculation of the amounts to be distributed to the Shareholders shall take place to take account of the provisions of this Article 18 and all necessary adjustments to the amounts distributed shall be duly made);

18.2.6 Relevant Date: the Realisation Date or (where relevant to a calculation after that date prescribed in this Article 18) that later date as the context may require;

18.2.7 Total Equity Proceeds: the Realisation Value of a Realisation less all costs and expenses reasonably incurred by Shareholders in connection with the Realisation;

18.2.8 Total Fund Return: shall be calculated as follows:

18.2.8.1 In respect of each full and/or partial month from the Completion Date to the Relevant Date inclusive there shall be ascertained:

18.2.8.1.1 the total amount in cash of the Investment Cost that month; and

18.2.8.1.2 the total amount in cash of the Investment Receipts that month,

and the figure (positive or negative) which results from deducting the amount calculated under Article 18.2.8.1.1 from the amount calculated under Article 18.2.8.1.2 above is referred to below as the "cash flow for that month";

18.2.8.2 For the purpose of this Article 18.2.8 in calculating the cash flow for that month in which the Relevant Date arises, the Investors shall be deemed to have received in cash on that day, and accordingly there shall be included in the figure to be ascertained under Article 18 2.8.2.1:

18.2.8.2.1 that proportion of the Realisation Value which would be attributable to the A Shares held by the Investors immediately prior to the Realisation; and

18.2.8.2.2 the amount paid on the Relevant Date by any member of the Group or, by a purchaser or connected party of a purchaser in the case of a Sale, to the Investors in repayment of or in consideration for the transfer of any PECs or other loans advanced to any member of the Group by the Investors, together with any accrued interest and other costs payable to the Investors on repayment or in consideration for the transfer of such PECs loans;

18.2.8.3 The Total Fund Return is "r" where "r" is the percentage per annum (expressed to 5 decimal places where 1 = 100%) such that the sum of the amounts calculated in accordance with the following formula and ascertained pursuant to this Article 18.2.8 for each full or partial month from the Completion Date to the Relevant Date, inclusive, is zero:

$$C / (1 + r)^n$$

where

C = cash flow for that month

$$n = (t-1)/12$$

t = 1 in respect of dates between the Completion Date and the last day of the calendar month in which the Completion Date falls, 2 in respect of dates in the subsequent calendar month, 3 in respect of dates in the next subsequent calendar month, and so on, and the last period ends on the Relevant Date (or if later and relevant for the purposes of this article upon the receipt of the final consideration after completion of a Sale); and

18.2.9 Trigger Equity Proceeds: the lowest Total Equity Proceeds which (together with other Investment Receipts) result in both the following being achieved:

18.2.9.1 a Total Fund Return of 30%; and

18.2.9.2 the aggregate of the Investment Receipts from (and including) the Completion Date until (and including) the Relevant Date being equal to Investment Cost for that period multiplied by 2.25.

18.3 If there arises any dispute as to the calculation of Realisation Value or Total Fund Return or any other matter relating to the operation of this Article, the matter shall, on the application of the Investor Majority or a Manager Majority, be determined by a valuer in accordance with the procedure set out in the Agreement.

18.4 If a Deemed Realisation (as defined in the Agreement) takes place in terms that this Article 18 applies, the provisions of this Article 18 shall be applied (in the manner provided in the Agreement) with reference to that Deemed Realisation.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the holders of all Classes of Shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution mechanics set out in Article 18.

Art. 20. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law and the Agreement."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,600.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

(1) JCF III Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 161027, ayant son siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Johanna Wittek, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(2) JCF III Europe Holdings L.P., un limited partnership organisé et existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Îles Caïmans, enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés des Îles Caïmans sous le numéro WK-48187,

ici représenté par Johanna Wittek, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations paraphées "ne varietur" par les comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les associés (les «Associés») de Cabot Holdings S.à r.l., (la "Société") une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le nombre B 176902, constituée en date du 19 avril 2013 suivant acte reçu par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Carlo Wersandt, agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 13 mai 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

Les Associés décident de créer

(i) dix (10) classes de parts sociales B, à savoir des parts sociales de classe B1 (les «Parts Sociales de Classe B1»), des parts sociales de classe B2 (les «Parts Sociales de Classe B2»), des parts sociales de classe B3 (les «Parts Sociales de Classe B3»), des parts sociales de classe B4 (les «Parts Sociales de Classe B4»), des parts sociales de classe B5 (les «Parts Sociales de Classe B5»), des parts sociales de classe B6 (les «Parts Sociales de Classe B6»), des parts sociales de classe B7 (les «Parts Sociales de Classe B7»), des parts sociales de classe B8 (les «Parts Sociales de Classe B8»), des parts sociales de classe B9 (les «Parts Sociales de Classe B9») et des parts sociales de classe B10 (les «Parts Sociales de Classe B10»);

(ii) dix (10) classes de parts sociales C, à savoir des parts sociales de classe C1 (les «Parts Sociales de Classe C1»), des parts sociales de classe C2 (les «Parts Sociales de Classe C2»), des parts sociales de classe C3 (les «Parts Sociales de Classe C3»), des parts sociales de classe C4 (les «Parts Sociales de Classe C4»), des parts sociales de classe C5 (les «Parts Sociales de Classe C5»), des parts sociales de classe C6 (les «Parts Sociales de Classe C6»), des parts sociales de classe C7 (les «Parts Sociales de Classe C7»), des parts sociales de classe C8 (les «Parts Sociales de Classe C8»), des parts sociales de classe C9 (les «Parts Sociales de Classe C9») et des parts sociales de classe C10 (les «Parts Sociales de Classe C10»); et

(iii) dix (10) classes de parts sociales D, à savoir des parts sociales de classe D1 (les «Parts Sociales de Classe D1»), des parts sociales de classe D2 (les «Parts Sociales de Classe D2»), des parts sociales de classe D3 (les «Parts Sociales de Classe D3»), des parts sociales de classe D4 (les «Parts Sociales de Classe D4»), des parts sociales de classe D5 (les «Parts Sociales de Classe D5»), des parts sociales de classe D6 (les «Parts Sociales de Classe D6»), des parts sociales de classe D7 (les «Parts Sociales de Classe D7»), des parts sociales de classe D8 (les «Parts Sociales de Classe D8»), des parts sociales de classe D9 (les «Parts Sociales de Classe D9») et des parts sociales de classe D10 (les «Parts Sociales de Classe D10»).

Les classes de parts sociales ci-dessus auront les droits et obligations spécifiques décrits dans les statuts de la Société tels que modifiés conformément à la dernière Résolution ci-dessous.

Deuxième Résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cent quatre-vingt-neuf livres sterling et soixante-seize pence (GBP 4.589,76) afin de le porter de son montant actuel de treize mille neuf cent soixante-six livres sterling et soixante-douze pence (GBP 13.966,72) à dix-huit mille cinq cent cinquante-six livres sterling et quarante-huit pence (GBP 18.556,48), par l'émission de deux millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingts (2.294.880) parts sociales d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune.

Les Associés décident d'allouer les deux millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingts (2.294.880) parts sociales nouvellement émises aux nouvelles classes de parts sociales nouvellement créées de la manière suivante:

- vingt et un mille cent dix-sept (21.117) parts sociales allouées aux Parts Sociales de Classe B1, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;

- vingt et un mille cent dix-sept (21.117) parts sociales allouées aux Parts Sociales de Classe B2, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;

Souscription et Libération

Suite à quoi,

Carat Manager Nominee Limited, une limited company organisée et existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 10, Norwich Street, Londres EC4A 1BD, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galle en Angleterre sous le numéro 8478856,

ici représentée par Johanna Wittek, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, se joint à l'assemblée générale.

La procuration ci-dessus paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Carat Manager Nominee Limited, susmentionnée, déclare souscrire à

- vingt et un mille cent dix-sept (21.117) Parts Sociales de Classe B1, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- vingt et un mille cent dix-sept (21.117) Parts Sociales de Classe B2, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- vingt et un mille cent dix-sept (21.117) Parts Sociales de Classe B3, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- vingt et un mille cent dix-sept (21.117) Parts Sociales de Classe B4, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- vingt et un mille cent dix-sept (21.117) Parts Sociales de Classe B5, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- vingt et un mille cent dix-sept (21.117) Parts Sociales de Classe B6, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- vingt et un mille cent dix-sept (21.117) Parts Sociales de Classe B7, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- vingt et un mille cent dix-sept (21.117) Parts Sociales de Classe B8, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- vingt et un mille cent dix-sept (21.117) Parts Sociales de Classe B9, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- vingt et un mille cent dix-sept (21.117) Parts Sociales de Classe B10, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- cent vingt mille (120.000) Parts Sociales de Classe C1, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- cent vingt mille (120.000) Parts Sociales de Classe C2, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- cent vingt mille (120.000) Parts Sociales de Classe C3, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- cent vingt mille (120.000) Parts Sociales de Classe C4, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- cent vingt mille (120.000) Parts Sociales de Classe C5, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- cent vingt mille (120.000) Parts Sociales de Classe C6, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- cent vingt mille (120.000) Parts Sociales de Classe C7, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- cent vingt mille (120.000) Parts Sociales de Classe C8, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- cent vingt mille (120.000) Parts Sociales de Classe C9, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- cent vingt mille (120.000) Parts Sociales de Classe C10, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune; et
- quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et onze (88.371) Parts Sociales de Classe D1, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et onze (88.371) Parts Sociales de Classe D2, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et onze (88.371) Parts Sociales de Classe D3, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;

- quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et onze (88.371) Parts Sociales de Classe D4, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et onze (88.371) Parts Sociales de Classe D5, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et onze (88.371) Parts Sociales de Classe D6, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et onze (88.371) Parts Sociales de Classe D7, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et onze (88.371) Parts Sociales de Classe D8, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et onze (88.371) Parts Sociales de Classe D9, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;
- quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et onze (88.371) Parts Sociales de Classe D10, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune;

et de les libérer entièrement de la manière suivante:

Le prix de souscription total des parts sociales de Classe B1 à B10 de quatre-vingt mille huit cent vingt-six livres sterling et quarante-six pence (GBP 80.826,46) est payé par un apport en nature consistant en une créance que le souscripteur détient envers Carat UK Holdco Limited, une société constituée et existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 08467515, ayant son siège social au 10, Norwich Street, London EC4A 1BD, Royaume-Uni («UKCo») d'un montant total de soixante-dix-huit mille neuf cent vingt-huit livres sterling (GBP 78.928) et d'un apport en numéraire d'un montant total de mille huit cent quatre-vingt-dix-huit livres sterling et quarante-six pence (GBP 1.898,46) à allouer comme suit:

quatre cent vingt-deux livres sterling et trente-quatre pence (GBP 422,34) au capital social de la Société (dont GBP 412,42 viennent de l'apport en nature et GBP 9,92 viennent de l'apport en numéraire), et

quatre-vingt mille quatre cent quatre livres sterling et douze pence (GBP 80.404,12) au compte de prime d'émission de la Société (dont GBP 78.515,58 viennent de l'apport en nature et GBP 1.888,54 viennent de l'apport en numéraire).

Le prix de souscription total des parts sociales de Classe C1 à C10 de neuf cent cinquante mille livres sterling (GBP 950.000) est payé par un apport en nature consistant en une créance que le souscripteur détient contre UKCo d'un montant total de trois cent soixante-quinze mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 375.250) et d'un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante livres sterling (GBP 574.750) à allouer comme suit:

deux mille quatre cents livres sterling (GBP 2.400) au capital social de la Société (dont GBP 948 viennent de l'apport en nature et GBP 1.452 viennent de l'apport en numéraire), et

Neuf cent quarante-sept mille six cents livres sterling (GBP 947.600) au compte de prime d'émission de la Société (dont GBP 374.302 viennent de l'apport en nature et GBP 573.298 viennent de l'apport en numéraire).

Le prix de souscription total des parts sociales de Classe D1 à D10 de huit mille huit cent trente-sept livres sterling et dix pence (GBP 8.837,10) est payé par un apport en numéraire à allouer de la manière suivante:

mille sept cent soixante-sept livres sterling et quarante-deux pence (GBP 1.767,42) au capital social de la Société, et

sept mille soixante-neuf livres sterling et soixante-huit pence (GBP 7.069,68) au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence des apports ci-dessus, s'élevant, au total, à une créance envers UKCo d'un montant de quatre cent cinquante-quatre mille cent soixante-dix-huit livres sterling (GBP 454.178,-) (dont GBP 1.360,42 sont alloués au capital social de la Société et GBP 452.817,58 sont alloués au compte de prime d'émission de la Société) et d'un apport en numéraire de cinq cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-cinq livres sterling et cinquante-six pence (GBP 585.485,56) (dont GBP 3.229,34 sont alloués au capital social de la Société et GBP 582.256,22 sont alloués au compte de prime d'émission de la Société) a été fournie au notaire soussigné. L'existence, la valeur et la cessibilité de la créance apportée en nature ont été fournies au notaire soussigné.

Suite aux résolutions qui précèdent, Carat Manager Nominee Limited, susmentionné, décide, conjointement avec JCF III Europe S.à r.l. et JCF III Europe Holdings L.P., de prendre la résolution suivante:

Troisième Résolution

Notamment en conséquence des résolutions ci-dessus, les associés de la Société décident de modifier dans leur intégralité les statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

«Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et entre tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), par les présents statuts ainsi que par toute convention d'associés et

contrat de participation pouvant être conclu entre, notamment, les Associés de la Société à tout moment (le «Contrat»). Les termes clés qui ne sont pas autrement définis dans ces statuts ont le sens qui leur est donné dans le Contrat.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "Cabot Holdings S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille cinq cent cinquante-six livres sterling et quarante-huit pence (GBP 18.556,48) représenté par:

- six cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent trente-six (698.336) parts sociales de classe A1 d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe A1»);
- six cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent trente-six (698.336) parts sociales de classe A2 d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe A2»);
- six cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent trente-six (698.336) parts sociales de classe A3 d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe A3»);
- six cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent trente-six (698.336) parts sociales de classe A4 d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe A4»);
- six cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent trente-six (698.336) parts sociales de classe A5 d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe A5»);
- six cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent trente-six (698.336) parts sociales de classe A6 d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe A6»);
- six cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent trente-six (698.336) parts sociales de classe A7 d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe A7»);
- six cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent trente-six (698.336) parts sociales de classe A8 d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe A8»);
- six cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent trente-six (698.336) parts sociales de classe A9 d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe A9»);
- six cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent trente-six (698.336) parts sociales de classe A10 d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe A10») et toutes les parts sociales de la classe A1 à A10, les «Parts Sociales A»);
- vingt et un mille cent dix-sept (21.117) parts sociales de classe B1, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe B1»);
- vingt et un mille cent dix-sept (21.117) parts sociales de classe B2, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe B 2»);
- vingt et un mille cent dix-sept (21.117) parts sociales de classe B3, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe B3»);
- vingt et un mille cent dix-sept (21.117) parts sociales de classe B4, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe B4»);
- vingt et un mille cent dix-sept (21.117) parts sociales de classe B5, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe B5»);

- vingt et un mille cent dix-sept (21.117) parts sociales de classe B6, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe B6»);
- vingt et un mille cent dix-sept (21.117) parts sociales de classe B7, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe B7»);
- vingt et un mille cent dix-sept (21.117) parts sociales de classe B8, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe B8»);
- vingt et un mille cent dix-sept (21.117) parts sociales de classe B9, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe B9»);
- vingt et un mille cent dix-sept (21.117) Parts Sociales de Classe B10, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe B10» et toutes les parts sociales de la classe B1 à B10, les «Parts Sociales B»);
- cent vingt mille (120.000) parts sociales de classe C1, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe C1»);
- cent vingt mille (120.000) parts sociales de classe C2, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe C 2»);
- cent vingt mille (120.000) parts sociales de classe C3, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe C3»);
- cent vingt mille (120.000) parts sociales de classe C4, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe C4»);
- cent vingt mille (120.000) parts sociales de classe C5, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe C5»);
- cent vingt mille (120.000) parts sociales de classe C6, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe C6»);
- cent vingt mille (120.000) parts sociales de classe C7, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe C7»);
- cent vingt mille (120.000) parts sociales de classe C8, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe C8»);
- cent vingt mille (120.000) parts sociales de classe C9, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe C9»);
- cent vingt mille (120.000) parts sociales de classe C10, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe C10» et toutes les parts sociales de la classe C1 à C10, les «Parts Sociales C»);
- quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et onze (88.371) parts sociales de classe D1, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe D1»);
- quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et onze (88.371) parts sociales de classe D2, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe D2»);
- quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et onze (88.371) parts sociales de classe D3, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe D3»);
- quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et onze (88.371) parts sociales de classe D4, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe D4»);
- quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et onze (88.371) parts sociales de classe D5, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe D5»);
- quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et onze (88.371) parts sociales de classe D6, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe D6»);
- quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et onze (88.371) parts sociales de classe D7, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe D7»);
- quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et onze (88.371) parts sociales de classe D8, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe D8»);
- quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et onze (88.371) parts sociales de classe D9, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe D9»);
- quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et onze (88.371) parts sociales de classe D10, d'une valeur nominale de deux dixièmes de penny (GBP 0,002) chacune (les «Parts Sociales de Classe D10» et toutes les parts sociales de la classe D1 à D10, les «Parts Sociales D»).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés. Nonobstant le nombre mis à la suite de la lettre de la classe de part sociale correspondante, chacune des parts sociales ci-dessus (A, B, C et D) sera dénommée une «Classe de Parts Sociales». Toutes les parts sociales auxquelles référence est faite ci-dessus seront collectivement dénommées les «Parts Sociales».

Dans ce contexte, les détenteurs de Parts Sociales A seront les «Associés A», les détenteurs de Parts Sociales B seront les «Associés B», les détenteurs de Parts Sociales C seront les «Associés C», les détenteurs de Parts Sociales D seront les «Associés D» et tous les associés de la Société seront les «Associés».

En sus du capital social émis, il peut être créé un compte de prime d'émission auquel toute prime payée sur toute Part Sociale en supplément de sa valeur nominale sera transférée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé, entre autres, pour le paiement de toutes Parts Sociales que la Société pourrait racheter à son/ses Associé(s), pour compenser des pertes nettes, pour opérer des distributions à/aux Associé(s) sous la forme de dividende ou allouer des fonds à la réserve légale. La prime d'émission est librement distribuable aux Associés sur décision des Associés ou du conseil de gérance.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris l'annulation d'une ou de plusieurs sous-classes de Parts Sociales au sein d'une Classe de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toute les Parts Sociales émises dans cette/ces sous-classe(s) en question. Dans le cas de rachats et d'annulations de sous-classes au sein de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront réalisés dans l'ordre numérique inverse.

Le rachat s'effectue au pro rata entre les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales de Classe D, conformément à l'article 18 des présents statuts et sachant que lorsque les Parts Sociales D ont reçu le montant maximum auquel elles ont droit en vertu de l'article 18 des présents statuts, le montant total de prix de rachat des Parts Sociales D à racheter sera d'une livre sterling (GBP 1) au total répartie entre les détenteurs de Parts Sociales D rachetées au pro rata de leurs Parts Sociales D ainsi rachetées.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés, sauf disposition contraire dans le Contrat. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, et conformément aux dispositions du Contrat.

La Société ne reconnaît un cessionnaire de Parts Sociales dans la Société comme détenteur de ces Parts Sociales et ce cessionnaire n'exercera les droits attachés à ces Parts Sociales que si le transfert est en accord avec et si le cessionnaire a expressément accepté d'être lié par le Contrat.

En cas de décès d'un Associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des nouveaux Associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des Associés représentant les trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B, qui ne doivent pas nécessairement être Associés de la Société.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés ou, le cas échéant, par l'Associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les Associés ou, le cas échéant, par l'Associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature conjointe ou par la seule signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été valablement délégué.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, parmi lesquels au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B doivent être présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion pourvu qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur d'une telle décision.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 12. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 14. Si la Société n'a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout Associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Après l'allocation à la réserve statutaire, l'(es) Associé(s) devra/devront déterminer comment le reliquat des profits annuels nets seront affectés soit pour allouer tout ou partie du reliquat à une réserve ou à une provision, soit pour le reporter au prochain exercice social ou pour le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission à l'/aux associé(s), chaque fois sous réserve des présentes dispositions et des modalités du Contrat.

Pour chaque distribution de dividende au sein d'une Classe de Parts Sociales incluant des sous-classes (A, B, C ou D), le montant alloué à cet effet devra être distribué au sein de cette Classe de Parts Sociales dans l'ordre de priorité suivant:

- Chaque Part Sociale de classe 1 au sein de cette Classe de Parts Sociales (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé pour un montant minimum de zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis

- Chaque Part Sociale de classe 2 au sein de cette Classe de Parts Sociales (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé pour un montant minimum de zéro virgule soixante pourcent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis

- Chaque Part Sociale de classe 3 au sein de cette Classe de Parts Sociales (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé pour un montant minimum de zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis

- Chaque Part Sociale de classe 4 au sein de cette Classe de Parts Sociales (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé pour un montant minimum de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis

- Chaque Part Sociale de classe 5 au sein de cette Classe de Parts Sociales (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé pour un montant minimum de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis

- Chaque Part Sociale de classe 6 au sein de cette Classe de Parts Sociales (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé pour un montant minimum de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis

- Chaque Part Sociale Ordinaire de classe 7 au sein de cette Classe de Parts Sociales (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé pour un montant minimum de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis

- Chaque Part Sociale Ordinaire de classe 8 au sein de cette Classe de Parts Sociales (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé pour un montant minimum de zéro virgule trente pourcent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis

- Chaque Part Sociale Ordinaire de classe 9 au sein de cette Classe de Parts Sociales (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé pour un montant minimum de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis

- Chaque Part Sociale Ordinaire de classe 10 au sein de cette Classe de Parts Sociales (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé pour un montant minimum de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale (collectivement, le «Droit au Profit»); et

Tout montant de dividende restant après l'allocation du Droit au Profit sera alloué pour le tout à toutes les Parts Sociales formant à ce moment la dernière classe de Parts Sociales restante dans l'ordre numérique.

Entre les différentes classes de parts sociales, toute distribution sera allouée et effectuée conformément aux dispositions de l'Article 18 comme si elle avait été faite dans le cadre d'une Réalisation.

Art. 18.

18.1 Les Recettes Totales de Capital générés par une Réalisation seront alloués aux Associés dès que raisonnablement possible à la suite de cette Réalisation et dans l'ordre de priorité suivant:

18.1.1 premièrement, les montants seront distribués aux Associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent respectivement jusqu'à ce que les Associés D aient reçu un montant égal à 110% du montant payé (étant le coût de souscription) pour les Parts Sociales D qu'ils détiennent;

18.1.2 deuxièmement, les montants seront distribués aux Associés A, Associés B et Associés C proportionnellement au nombre de Parts Sociales A, Parts Sociales B et Parts Sociales C qu'ils détiennent respectivement jusqu'à ce que les Recettes Totales de Capital alloués égalent les Trigger Equity Proceeds; et

18.1.3 troisièmement, tous les Excess Equity Proceeds seront payés aux Associés A, Associés B et Associés C proportionnellement au nombre de Parts Sociales A, Parts Sociales B et Parts Sociales C qu'ils détiennent respectivement, sauf qu'un montant égal à 10% des Excess Equity Proceeds sera distribué (sur un montant qui aurait autrement été payé au pro rata entre Associés A et Associés B) aux Associés C (en plus de leur droit au pro rata) proportionnellement au nombre de Parts Sociales C qu'ils détiennent.

18.2 Aux fins de cet Article 18, les mots et expressions mentionnés ci-dessous auront les significations suivantes:

18.2.1 Excess Equity Proceeds: Recettes Totales de Capital moins les Trigger Equity Proceeds;

18.2.2 Coût d'Investissement: le total de:

18.2.2.1 GBP 246,324,396; et

18.2.2.2 tout et chaque montant additionnel investi, avancé ou payé à ou au nom de tout membre du Groupe à tout moment par les Investisseurs ou leurs Parties Liées soit par voie de capital social, prêt ou capitaux d'emprunt ou toute autre forme d'investissement financier ou d'apport (i) incluant tout paiement relatif à toute obligation de tout membre du Groupe prise en charge, garantie ou indemnisée par les Investisseurs (et non la seule prise en charge d'une telle garantie ou indemnité ou engagement semblable); et (ii) excluant tout crédit commercial ou crédit pour conditions de paiement différé sur toute rémunération ou frais dû par un membre du Groupe à un Investisseur ou une Partie Liée à lui où les biens, actifs ou services ont été vendus ou fournis par cet Investisseur ou Partie Liée à un membre du Groupe;

18.2.3 Recettes d'Investissement: le montant total de tout le numéraire reçu par les Investisseurs ou les Parties Liées à lui de la part de tout membre du Groupe relativement à toutes Securities qu'ils détiennent ou autres engagements inclus dans le Coût d'Investissement, y inclus:

18.2.3.1 tout intérêt ou autre recette monétaire provenant des preferred equity certificates pouvant être émises par la Société à tout moment («PECs»), perçus relativement aux PECs souscrits ou acquis dans le cadre du Coût d'Investissement; et

18.2.3.2 tout remboursement, rachat ou achat de PECs ou Parts Sociales,

mais excluant (sauf dans la mesure où les frais représentent effectivement la rémunération perçue sur une Réalisation) tout (i) frais payé à tout conseiller ou tout Investor Director, (ii) toute commission d'arrangement payé à JC Flowers en vertu du Contrat, (iii) tout frais de surveillance permis par le Contrat et (iv) tout crédit d'impôt provenant de toute recette monétaire;

18.2.4 Date de Réalisation: date à laquelle une Réalisation se produit;

18.2.5 Valeur de Réalisation:

18.2.5.1 dans le cas d'une Flotation, la valeur du capital social (hors Parts Sociales D) de la société qui sera cotée calculée au prix par part sociale auquel les parts sociales dans cette société sont vendues ou offertes en rapport avec la Flotation (dans le cas d'une offre de vente, étant le prix garanti ou, dans le cas d'une offre publique d'achat, le prix en vertu de cette offre ou, dans le cas d'une mise sur le marché, le prix auquel les parts sociales sont vendues conformément à la mise sur le marché) multipliée par le nombre de Parts Sociales qui seraient en circulation immédiatement après cette Flotation, mais à l'exception de toute Part Sociale émises dans le but de lever des capitaux additionnels ou de remplacement pour la Société dans le cadre des arrangements de la Flotation (soit pour refinancer le paiement de prêts ou pour toute autre raison);

18.2.5.2 dans le cas d'une Sale («Vente»), la valeur des Parts Sociales émises à la date de la réalisation de la Vente (y compris toute Part Sociale émise dans le contexte des arrangements de la Vente en vertu des options ou d'autres droits de souscription ou de conversion) calculée de la manière suivante, en combinaison, le cas échéant:

18.2.5.2.1 si certaines ou toutes les Parts Sociales sont vendues de gré à gré et que le montant de la Vente est un montant fixe en numéraire payable en totalité à la réalisation de la Vente, la Valeur de Réalisation de ces Parts Sociales dans le cas de cette Vente correspondra à ce montant en numéraire;

18.2.5.2.2 si le montant de la Vente est partiellement en numéraire et comprend l'émission de titres accompagnée d'une alternative en numéraire, la Valeur de Réalisation de ces Parts Sociales dans le cadre de cette Vente correspondra au montant en numéraire (ou un prix alternatif en numéraire) payable à la suite de cette Vente;

18.2.5.2.3 si la Vente se fait de gré à gré ou par offre publique et que son montant est ou inclut l'émission de titres non accompagnée d'une alternative en numéraire:

(i) si les titres ont le même rang qu'une classe de titres déjà admise sur la Official List of the UK Listing Authority ou traitée sur une bourse de valeurs reconnue, la Valeur de Réalisation sera:

(a) dans le cas d'une Vente de gré à gré, la valeur attribuée à ce montant dans le contrat de vente y relatif selon les modalités de cette offre; ou

(b) dans le cas d'une Vente de gré à gré pour laquelle aucune telle attribution n'est prévue dans le contrat de vente y relatif ou à la suite d'une offre publique, tel que déterminé par référence à la valeur de ce montant en fonction du cours total des marchés intermédiaires de ces titres pendant les cinq (5) Business Days qui précèdent le jour auquel l'offre ou l'intention d'acquiescer la Société est annoncé pour la première fois par l'acquéreur proposé; ou

(ii) si les titres n'ont pas le même rang que cette classe de parts sociales, la juste valeur marchande de ces titres telle que convenue ou déterminée conformément à l'article 18.3;

à condition que:

18.2.5.2.4 si à la suite de la réalisation de la Vente tout Associé détient encore des Parts Sociales immédiatement avant la réalisation de la Vente, la Valeur de Réalisation de cette Vente inclura la valeur de ces Parts Sociales qui sera calculée en fonction de la même valeur par Part Sociale que celle attribuée aux Parts Sociales conformément à l'Article 18.2.5 qui seront vendus à la suite de la Vente;

18.2.5.2.5 dans le cas où la Vente inclut un élément de rémunération différée, sauf accord contraire écrit par le Investor Consent et les détenteurs d'au moins 75% des Parts Sociales C émises immédiatement avant la Vente, sa valeur sera la valeur actuelle de cette rémunération différée à la réalisation de la Vente basée sur un taux d'actualisation de 30% par an et dès le règlement ultérieur de la rémunération différée, un nouveau calcul des montants à distribuer aux Associés vendeurs s'effectuera à la date de ce règlement pour tenir compte des dispositions de l'Article 18 et tous les ajustements aux montants distribués seront dûment effectués; et

18.2.5.2.6 dans la mesure où la Vente inclut un élément de contrepartie conditionnelle qui peut seulement être déterminé par rapport à la réalisation de futurs objectifs financiers ou d'autres conditions décrites dans le contrat de vente ou de contrepartie mise sur un compte bloqué et ne seront pas payés aux Associés vendeurs jusqu'après la date de la Vente alors, sauf accord contraire écrit par le Investor Consent et les détenteurs d'au moins 75% des Parts Sociales C émises immédiatement avant la Vente, cette contrepartie ne sera pas prise en considération aux fins du calcul de la Valeur de Réalisation à moins et jusqu'à ce que cette contrepartie conditionnelle soit payée aux Associés vendeurs et alors un

nouveau calcul des montants à distribuer aux Associés vendeurs s'effectuera à la date de ce paiement pour tenir compte des dispositions de l'Article 18 et tous les ajustements aux montants distribués seront dûment effectués; et

18.2.5.3. dans le cas d'une Liquidation, les distributions nettes reçues par chacun des Associés (et dans le cas d'une telle distribution par chacun d'eux, un nouveau calcul des montants à distribuer aux Associés s'effectuera pour tenir compte des dispositions de l'Article 18 et tous les ajustements aux montants distribués seront dûment effectués).

18.2.6 Date Appropriée: la Realisation Date ou (si approprié pour un calcul après cette date prévue à l'Article 18) cette date ultérieure, selon le contexte;

18.2.7 Recettes Totales de Capital: la Valeur de Réalisation d'une Realisation moins tous les coûts et dépenses raisonnablement engagés par les Associés en rapport avec la Realisation;

18.2.8 Rendement Total du Fonds: sera calculé de la manière suivante:

18.2.8.1 en ce qui concerne chaque mois plein et/ou partiel à partir de la Completion Date jusqu'à la Relevant Date, il sera déterminé:

18.2.8.1.1 le montant total en numéraire des Investment Cost de ce mois; et

18.2.8.1.2 le montant total en numéraire des Investments Receipts de ce mois,

et le chiffre (positif ou négatif) résultant de la soustraction du montant calculé à l'Article 18.2.8.1.1 au montant calculé à l'Article 18.2.8.1.2 ci-dessus est dénommé le «flux de trésorerie du mois»;

18.2.8.2 Aux fins de l'Article 18.2.8 et en calculant le flux de trésorerie du mois correspondant à la Relevant Date, les Investors seront supposés avoir reçu un montant en numéraire à cette date qui devra par conséquent être inclus dans le chiffre déterminé à l'article 18.2.8.2.1:

18.2.8.2.1 la proportion de la Valeur de Réalisation qui serait attribuable aux Parts Sociales A détenues par les Investisseurs immédiatement avant la Realisation; et

18.2.8.2.2 le montant payé à la Relevant Date par tout membre du Group ou par un acheteur ou une partie liée à un acheteur dans le cas d'une Vente, aux Investors en remboursement de ou en contrepartie du transfert de tous PECs ou d'autres prêts avancés à tout membre du Group par les Investors, ainsi que tout intérêt couru et d'autres coûts payables aux Investisseurs sur le remboursement ou en contrepartie du transfert de ces prêts PECs;

18.2.8.3 le Rendement Total du Fonds est «r» où «r» correspond au pourcentage par an (exprimé à 5 chiffres après la virgule où 1=100%) tel que la somme des montants calculés conformément à la formule suivante et déterminés en vertu de l'article 18.2.8 pour chaque mois plein ou partiel à partir de la Date d'Accomplissement jusqu'à la Date Appropriée, incluse, est zéro:

$$C/(1+r)^n$$

où

C = flux de trésorerie pour le mois

N = (t-1)/12

t = 1 pour ce qui est des dates entre la Completion date et le dernier jour du mois civil sur lequel la Completion Date tombe, 2 en ce qui concerne les dates dans le mois civil suivant, 3 en ce qui concerne les dates dans le premier mois civil suivant, et ainsi de suite, la dernière période se terminant à la Date Appropriée (ou si cette date est postérieure et pertinente aux fins de cet article dès réception de la rémunération finale après la réalisation de la Vente); et

18.2.9 Trigger Equity Proceeds: les Recettes Totales de Capital les plus basses qui (ainsi qu'avec d'autres Recettes d'Investissements) résultent des deux points suivants:

18.2.9.1 un Rendement Total du Fonds de 30%; et

18.2.9.2 le total des Recettes d'Investissements à compter (et comprenant) la Completion Date jusqu'à (et comprenant) la Relevant Date équivalent au Coût d'Investissement pour cette période multipliée par 2,25.

18.3 dans le cas où des différends quant au calcul de la Valeur de Réalisation ou du Rendement Global du Fonds ou de tout autre sujet relatif à l'application de cet Article, le sujet sera, sur l'application de la investor Majority ou de la Manager Majority, déterminé par une tierce personne conformément à la procédure décrite dans le Contrat.

18.4 si une Deemed Realisation (telle que définie dans le Contrat) s'effectue de sorte que appliqués par cet Article 18 s'applique, les dispositions de cet Article 18 s'appliqueront (de la manière décrite dans le Contrat) par rapport à cette Réalisation Estimée.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les détenteurs de toutes les Classes de Parts Sociales dans un ordre de priorité et d'un montant tel que nécessaire pour atteindre sur une base totale le même résultat économique que les mécanismes de distribution décrits à l'Article 18 en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi et du Contrat.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 2.600,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom de famille, son prénom, son statut civil et son adresse, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. WITTEK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2013. Relation: LAC/2013/23460. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Référence de publication: 2013071768/1242.

(130089230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2013.

Tommi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 7, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 158.766.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à L-Hesperange, en date du 4 février 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 909 du 5 mai 2011.

Il est porté à la connaissance des tiers que Madame Elisabeth BELLOFATTO, employée privée, demeurant à F-57190 Florange, 27 route de Longwy, détenteur de cinq cents parts sociales (500) de la société TOMMI S.à r.l., avec siège social à L-3450 Dudelange, 7 rue du Commerce, a transféré l'intégralité de ses parts sociales à Madame Fiorina Iustina BLEGAN, commerçante, demeurant à L-7516 Rollingen, 16A rue Bellevue.

Cette dernière détient en conséquence toutes les parts sociales composant le capital social de la société TOMMI S.à r.l.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2012. Relation: EAC/2012/10668. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

Luxembourg, le 07/08 2012.

TOMMI S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013050363/20.

(130060986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

ArcelorMittal Research & Development, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.912.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.790.

L'Assemblée générale du 24 avril 2013 a pris acte de la démission de Monsieur François Mudry, gérant démissionnaire.

L'Assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Anders Olsson-Werme en tant que nouveau gérant, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Monsieur Olsson-Werme a été nommé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053161/14.

(130065338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.
